

MAIRIE  
DE  
COMBON

Envoyé en préfecture le 26/12/2024  
Reçu en préfecture le 26/12/2024  
Publié le 26/12/2024  
ID : 027-212701643-20241220-2024\_1\_54-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/54

Séance du 20 décembre 2024 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

**Date de la convocation** : 16/12/2024

**Étaient présents** : M. Philippe DEPARROIS (adjoint), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

**Absents excusés** : Madame Blandine DEMAEGDT (a donné pouvoir à Madame Audrey RAMIER-COUSIN), Madame Elizabeth JEAN (a donné pouvoir à Monsieur Patrice DESMONTS), Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Pauline OSMONT).

**Absent** : Monsieur Jean-Pascal HEBERT

**Quorum** : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 11

**Objet** : Avis sur le projet révisé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur le maire indique que le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal dans notre cas), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Les prescriptions du SCoT s'imposent, entre autres, aux plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) et aux documents en tenant lieu, aux cartes communales et aux programmes locaux de l'habitat.

Par délibération en date du 26 septembre 2024, le conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) a arrêté le projet révisé du SCOT. Conformément à la réglementation, celui-ci est soumis, pour avis, aux communes membres de l'IBTN.

*Monsieur Patrice DESMONTS, agent de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, ne participe pas au vote.*

Après en avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, par 0 voix pour, 0 voix contre et 13 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur le projet révisé du SCOT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

26 DEC. 2024

- Publication le : 26 DEC. 2024

Fait à COMBON, le 20 DEC. 2024

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS

Maire de Combon

Alexy LETELLIER

Secrétaire de séance

